

Bundesamt für Raumentwicklung ARE Office fédéral du développement territorial ARE Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE Uffizi federal da svilup dal territori ARE

Etude thématique A8:

Les conditions de vie dans l'espace urbain

Le monitoring de l'espace urbain suisse

Impressum

Editeur

Office fédéral du développement territorial (ARE)

Auteur

Hans Rudolf Meier BHP – Hanser und Partner AG

Direction du projet

Marco Kellenberger et Muriel Odiet Office fédéral du développement territorial (ARE)

Production

Rudolf Menzi Office fédéral du développement territorial ARE

Citation

Office fédéral du développement territorial (ARE) (2008) Le monitoring de l'espace urbain suisse, Etude thématique A8: Les conditions de vie dans l'espace urbain Version 01.08

Distribution

www.are.admin.ch

05.2008

Etude thématique A8:

Les conditions de vie dans l'espace urbain

Le monitoring de l'espace urbain suisse

A8 Les conditions de vie dans l'espace urbain

Les conditions de vie qui prévalent dans l'espace urbain résultent de facteurs d'influence générés à la fois par la société et par l'économie. Ces conditions s'expriment différemment dans les villes centres et dans les communes qui les entourent. Réciproquement, les conditions de vie qui prévalent dans une entité spatiale se répercutent immédiatement sur le bien-être subjectif et la satisfaction de ses habitant-e-s. Elles influencent donc le choix du lieu de résidence des ménages privés à l'instar de nombreux autres facteurs. De même, elles peuvent jouer un rôle lors du choix du site d'implantation d'une entreprise. En fin de compte, les conditions de vie se répercutent ainsi à leur tour sur le développement urbain et territorial.¹

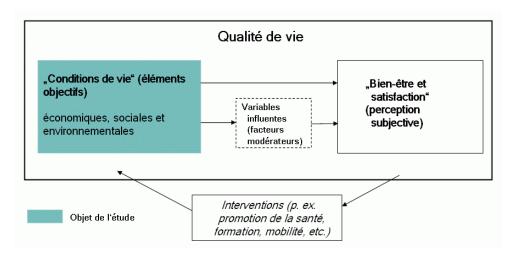
L'étude thématique d'approfondissement A8 analyse un ensemble choisi d'aspects qui se rapportent aux conditions de vie dans l'espace urbain. Les questionnements sont les suivants:

- A81 Quelles sont les conditions de vie de la population des villes centres et des communes d'agglomération du point de vue économique (revenu du travail, coût de la vie, coût du logement, etc.)?
- A82 En quoi les conditions de vie des villes centres et des communes d'agglomération se distinguent-elles du point de vue social?
- A83 Quelle est la qualité de vie dans les villes centres et dans les agglomérations du point de vue environnemental (émissions de bruit, espaces verts, etc.)?

Remarques préliminaires:

Dans la présente étude, la notion de « conditions de vie » est délimitée comme suit, d'après la définition de Stamm/Lamprecht (2003):

Fig. A8-1: Délimitation de la notion de « conditions de vie » dans la présente étude



Source: d'après Stamm H., Lamprecht M. (2003): Indicateurs de la qualité de vie en Suisse

¹ cf. Conseil fédéral (1996): Les grandes lignes du développement territorial en Suisse, Berne

L'étude des conditions de vie (cf. champ de gauche de la fig. A8-1) consiste à analyser des indicateurs objectifs relatifs aux conditions économiques, sociales et environnementales générales qui déterminent le bien-être individuel de la personne. La présente analyse n'a pas la prétention d'éclairer toutes les facettes de cette thématique multiple. Il s'agit uniquement de présenter des aspects choisis qui ont un effet sur les conditions de vie dans l'espace urbain. Le choix des indicateurs se limite aux variables statistiques disponibles au niveau communal pour tout le territoire étudié, ou du moins pour les villes et les communes d'agglomération environnantes² et qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse dans une étude d'approfondissement préalable. Les indicateurs étudiés appartiennent aux domaines suivants:

• Les conditions de vie du point de vue économique:

- ° Le revenu net par habitant-e (Administration fédérale des contributions; indicateur du niveau salarial) *a*)
- Le niveau des loyers (en CHF par m² de surface habitable; Recensement fédéral des bâtiments et logements 2000) a)
- La charge fiscale moyenne des personnes physiques (Administration fédérale des contributions 2002)
- Les primes de caisse maladie (base: Schuler et al. 2007: Atlas des mutations spatiales en Suisse)
- ° Le revenu disponible (base: Schuler et al. 2007: Atlas des mutations spatiales en Suisse)

Les conditions de vie sous l'angle social et du point de vue de la mobilité:

- Accès aux services publics et personnels (index global; cf. OFS 2006: Services à la population: accessibilité entre 1998 et 2001)
- Offres dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs (base: Recensement fédéral des entreprises; en équivalents plein temps) *b*)
- Proportion de familles avec enfants dans les ménages privés (Recensement fédéral 2000)
 a)
- Sécurité routière: nombre d'accidents de la circulation pour 10'000 habitant-e-s (OFS, sur la base de relevés cantonaux) *b*)

• Les conditions de vie du point de vue environnemental:

- La proportion de surfaces non urbanisées (forêts, agriculture, lacs et cours d'eau) et les « espaces verts et lieux de détente » (base: Statistique de la superficie 1979/85 et 1992/97)
- La proportion de population résidente qui habite à une certaine distance des vecteurs de transport rail et route; ces données permettent d'élaborer l'indicateur de pollution acoustique (base: Schuler et al. 2007: Atlas des mutations spatiales en Suisse)
- a) y compris l'observation dynamique entre 1990 et 2000
- b) y compris l'observation dynamique entre 1995 et 2005

² L'Enquête suisse sur la santé et la saisie annuelle prévue concernant le revenu et les conditions de vie au niveau communal et régional, par exemple, ne fournissent pas de résultats significatifs.

L'étude d'approfondissement présente les valeurs d'indicateurs agrégées pour les villes centres, les autres zones centres (si elles sont disponibles) et le reste de l'agglomération, ventilées selon la taille de l'agglomération (grande, moyenne, petite).

A81 Les conditions de vie du point de vue économique

Les conditions de vie différentes se manifestent souvent à travers les différences de revenu des ménages. Ces différences ne se mesurent pas essentiellement sur le revenu brut, mais sur le revenu « disponible » par individu après déduction des frais liés tels que les cotisations sociales (AVS/AI, caisse de pension, assurance chômage, primes de caisse maladie), le loyer, les impôts. L'analyse qui suit se penche sur les principaux facteurs de coûts qui ne sont que marginalement influençables individuellement, sur la base du **revenu net**³. Elle sera suivie par la présentation d'une analyse du revenu à libre disposition ventilé par type d'agglomération et d'entité spatiale.

Le revenu net des personnes physiques

Fig. A81-1: Revenu net par habitant-e 1999/2000

Cf. tableau d'indicateurs A81		Revenu net par habitant-e								
		En	CHF		Indice (CH =100)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total agglo- mération (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre a) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total agglo- mération (5)	Commun es centres (6)	Autres zones centres ^{a)} (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (8)		
Grandes agglomérations c)	35'528	34'010	34'779	37'258	116.7	111.7	114.3	122.4		
Moyennes agglomérations ^{c)}	30'001	30'501	29'474	29'791	98.6	100.2	96.8	97.9		
Petites agglomérations ^{c)}	28'318	28'622	27'811	27'967	93.0	94.0	91.4	91.9		
Villes isolées	28'621	28'621	-	-	94.0	94.0	-	-		
Espace urbain	32'502	31'618	32'702	33'259	106.8	103.9	107.4	109.3		
Espace rural	24'886	-	-	-	81.8	-	-	-		
Suisse	30'437	-	-	-	100.0	-	-	-		

a) Les communes des zones centres se distinguent par une forte densité des emplois, le lien de continuité entre les constructions et/ou une interdépendance particulièrement forte entre les pendulaires et ces communes, fréquemment situées à proximité immédiate des communes centres respectives (cf. OFS 1994: Structure et dynamique spatiale en Suisse, p. 166 s.)

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Le revenu net est saisi dans le cadre de la taxation pour la perception de l'impôt fédéral direct et correspond au revenu « imposable » avant les déductions applicables aux familles. Aucune information statistique n'existe à propos du revenu brut des ménages privés.

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Observations à propos de la figure A81-1:

- Dans l'espace urbain, le revenu net par habitant-e s'élève à 32'500 francs en moyenne, contre 25'000 francs dans l'espace rural (chiffres: 1999/2000).
- Dans les moyennes et petites agglomérations (y compris les villes isolées), le niveau de revenu fluctue entre 93% et 99% de la moyenne nationale, qui s'élève à 30'400 francs. Cette moyenne est dépassée uniquement dans les grandes agglomérations, où ce revenu atteint 34'500 francs par personne en moyenne et dépasse donc de près de 17% la moyenne nationale.
- Dans les grandes agglomérations, le revenu moyen progresse selon les zones, partant de la ville centre, augmentant dans les autres parties de la zone centre et atteignant les valeurs culminantes dans les autres communes d'agglomération; dans la ville centre et les autres parties de la zone centre, ce revenu est donc inférieur à la valeur moyenne de l'ensemble de l'agglomération.
- Dans les deux groupes des petites et des moyennes agglomérations, la situation est particulière dans la mesure où les revenus moyens les plus élevés par personne sont enregistrés dans la ville centre et les autres parties de l'agglomération, tandis que les plus bas se trouvent dans les autres parties de la zone centre. Les écarts moyens entre les entités spatiales sont toutefois plus faibles que dans le groupe des grandes agglomérations.

Fig. A81-2: Évolution du revenu net par habitant-e (périodes fiscales 1989/1990 à 1999/2000)

Cf. tableau d'indicateurs A81		Évolution du revenu net par habitant-e								
		E	า %		En points d'indice (niveau CH = 100)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total agglo- mération (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre a) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total agglo- mération (5)	Commun es centres (6)	Autres zones centres ^{a)} (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (8)		
Grandes agglomérations ^{c)}	16.5%	15.5%	18.3%	15.8%	0.6	-0.3	2.4	-0.1		
Moyennes agglomérations ^{c)}	15.6%	15.7%	13.8%	16.4%	-0.2	-0.1	-1.8	0.5		
Petites agglomérations ^{c)}	17.2%	15.1%	16.2%	21.1%	1.1	-0.6	0.3	4.0		
Villes isolées	20.8%	20.8%	-	-	3.8	3.8	-	_		
Espace urbain	16.2%	15.5%	16.6%	16.5%	0.4	-0.3	0.7	0.6		
Espace rural	15.7%	-	-	-	-0.1	-	-	-		
Suisse	15.8%	-	-	-	0.0	-	-	-		

a) Les communes des zones centres se distinguent par une forte densité d'emplois, le lien de continuité entre les constructions et/ou une interdépendance particulièrement forte entre les pendulaires et ces communes, fréquemment situées à proximité immédiate des communes centres respectives (cf. OFS 1994: Structure et dynamique spatiale en Suisse, p. 166 s.)

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Observations à propos de la figure A81-2:

- Le revenu net moyen par habitant-e en Suisse a passé de 26'300 francs en 1990 à 30'437 francs en 2000, ce qui équivaut à une augmentation de 16%.
- L'augmentation relative du revenu se situe dans une marge très étroite pour toutes les entités spatiales:
 - L'écart entre l'augmentation dans l'espace urbain (+16,2%) et celle qui a eu lieu dans l'espace rural (+15,7%) est négligeable.
 - L'augmentation a été la plus significative dans les villes isolées et dans les autres communes d'agglomération des petites agglomérations, où elle atteint 21%.
 - C'est dans les autres communes de la zone centre des moyennes agglomérations que l'augmentation a été la plus faible, soit de 14%.

Le coût du logement

Le prix du logement dépend d'une multitude de facteurs, si bien que l'indication du seul loyer moyen des appartements en location n'est pas éloquente. La présente analyse se limite donc au loyer des appartements de trois ou de quatre pièces.

Fig. A81-3: Lo	oyer annuel moyen p	ar mètre carré de surfa	ace habitable (2000) a)
----------------	---------------------	-------------------------	-------------------------

		Loyer annuel moyen par m ² de surface habitable (2000)									
		en	CHF		Indice (CH =100)						
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)			
Grandes agglomérations ^{d)}	176	175	176	176	112.5	112.3	112.7	112.8			
Moyennes agglomérations ^{d)}	146	146	148	146	93.7	93.5	94.6	93.4			
Petites agglomérations ^{d)}	134	132	137	138	85.9	84.7	88.0	88.3			
Villes isolées	139	139	-	-	89.2	89.2	-	-			
Espace urbain	160	157	166	161	102.6	100.9	106.2	103.0			
Espace rural	136	-	-	-	87.2	-	-	-			
Suisse	156	-	•	-	100.0	-	-	-			

a) Appartements locatifs et appartements de coopératives; prix moyen au mètre carré, pondéré par le nombre de pièces

Source: Recensement fédéral de la population 2000; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

b) Cf. la note b) relative à la figure A81-1

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Observations à propos de la figure A81-3:

- En 2000, le loyer annuel moyen des appartements locatifs de trois et quatre pièces était nettement plus élevé dans l'espace urbain (160 francs au m²) que dans l'espace rural (136 francs au m²).
- Le niveau des loyers évolue proportionnellement à la taille de l'agglomération. Dans les grandes agglomérations, les loyers sont en moyenne 12% plus chers que dans l'espace urbain considéré dans son ensemble. Dans les moyennes et les petites agglomérations (y compris les villes isolées), ces loyers sont inférieurs de 4 à 14% à la moyenne nationale.
- L'écart entre les loyers dans les différentes zones d'une même classe d'agglomération est relativement faible. En d'autres termes, les loyers ne sont pas plus élevés dans les communes centres que dans le reste de la zone centre ou de l'agglomération. La tendance serait même inverse. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que la proportion de logements neufs, généralement plus coûteux que les logements anciens, est souvent plus faible dans les villes centres que dans les communes d'agglomérations. Par ailleurs, la part relativement élevée d'appartements qui appartiennent à des coopératives dans les villes centres a un effet modérateur sur le niveau moyen des loyers.

Fig. A81-4: L'évolution des loyers annuels moyens par m² de surface habitable (1990-2000) a)

	Évolution du loyer annuel moyen au mètre carré, en CHF										
		eı	n %		En poir	nts d'indic	e (Niveau (CH = 100)			
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre ^{b)} (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commu nes centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)			
Grandes agglomérations	25.6%	27.8%	23.9%	23.8%	-0.7	1.3	-2.2	-2.3			
Moyennes agglomérations d)	25.6%	26.5%	27.1%	23.6%	-0.5	0.1	0.6	-2.0			
Petites agglomérations ^{d)}	26.8%	26.7%	26.9%	26.6%	0.3	0.2	0.4	0.2			
Villes isolées	25.0%	25.0%	-	-	-1.0	-1.0	-	-			
Espace urbain	25.7%	27.3%	24.7%	23.8%	-0.5	0.8	-1.4	-2.1			
Espace rural	31.5%	-	-	-	3.4	-	-	-			
Suisse	26.3%	-	-	-	0.0	-	-	-			

a) Appartements locatifs et appartements de coopératives; prix moyen au mètre carré, pondéré par le nombre de pièces

Source: Recensement fédéral de la population 2000; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

b) Cf. la note b) relative à la figure A81-1

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Observations à propos de la figure A81-4:

- Le loyer annuel pour un mêtre carré de surface habitable était de 156 francs en 2000, contre 123 francs en 1990, soit une augmentation de 26%.
- L'évolution des loyers au cours des années 1990 est relativement homogène, tout comme celle des revenus (cf. fig. A81-2):
 - Dans l'espace urbain, l'augmentation varie entre 24% pour les communes environnantes des grandes agglomérations et celles situées hors de la zone centre des moyennes agglomérations et 28% pour les villes centres des grandes agglomérations.
 - En moyenne, le niveau des loyers a augmenté un peu plus rapidement dans le groupe des villes centres que dans les espaces environnants des agglomérations.
 - L'augmentation de prix proportionnellement la plus forte a été enregistrée dans l'espace rural, où elle était de 31,5%, contre 25,7% dans l'espace urbain.

La fiscalité des personnes physiques

Les impôts représentent, comme le loyer, un poste important parmi les frais fixes des ménages privés. La figure A81-5 montre quelle était, en 2002, la part du revenu brut affectée aux impôts communaux, cantonaux et ecclésiaux pour un couple à revenu unique avec deux enfants.⁴

Fig. A81-5: La charge fiscale des personnes physiques selon la taille de l'agglomération et l'entité spatiale (2002)

CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Charge fis	Charge fiscale moyenne d'une personne mariée à revenu unique avec deux enfants (er %) dont le revenu brut s'élève à									
		80'00	0 CHF			150'0	00 CHF				
	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre a) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre ^{a)} (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (8)			
Grandes agglomérations ^{c)}	6.0	6.5	5.7	5.7	11.3	12.3	10.7	10.8			
Moyennes agglomérations ^{c)}	6.5	6.7	5.9	6.6	12.0	12.2	11.0	12.2			
Petites agglomérations ^{c)}	6.5	6.8	5.6	6.1	12.0	12.4	11.6	11.5			
Villes isolées	6.8	6.8	-	-	12.2	12.2	-	-			
Espace urbain	6.2	6.6	5.8	6.1	11.6	12.3	10.8	11.3			
Espace rural	7.5	-	-	-	13.2	-		-			
Suisse	6.5	-	-	-	11.9	-	-	-			

a) Cf. la note a) relative à la figure A81-1

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A81-5:

- Dans l'espace urbain, la charge fiscale des personnes physiques représente en moyenne 6,2% pour un revenu brut de 80'000 francs (chiffres: 2002); dans l'espace rural, cette même charge s'élève à 7,5%. L'écart entre ville et campagne est comparable lorsque le revenu brut s'élève à 15'000 francs (resp. 11,6% et 13,2%).
- Le taux fiscal est tendanciellement plus faible dans les grandes agglomérations que dans les petites agglomérations et les villes isolées. Dans l'ensemble toutefois, les écarts entre les moyennes sont faibles.
- Dans les villes centres, la charge fiscale qui pèse sur les classes de revenu décrites tend à être plus élevée que dans les communes de la zone centre et dans les autres communes

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Pour les autres années, ces données ne sont disponibles que dans les quelque 900 plus grandes communes. L'analyse se rapporte donc à 2002, où, dans le cadre d'une analyse spécialisée, le relevé a été effectué pour la quasi totalité du territoire suisse (Institut de cartographie, EPFZ, Office fédéral de topographie, Office fédéral de la statistique 2004: Atlas de la Suisse, Version 2.0).

d'agglomération; cette constatation vaut tout particulièrement pour les petites et les grandes agglomérations. Dans les moyennes agglomérations, les autres communes d'agglomération présentent une charge comparable à celle des communes centres.

Les primes de caisse maladie

Les primes de caisse maladie entrent elles aussi dans la catégorie des dépenses liées des ménages privés. La structure des prix de l'assurance de base varie selon les régions; elle est, dans une large mesure, régulée par l'État. Les primes sont fixées selon un tarif unique pour chaque caisse maladie et par région de primes (au maximum trois régions à tarifs différents par canton). La prime des enfants s'élève à quelque 30% de celle des adultes, celle des jeunes adultes à environ 70%. La figure A81-6 permet de visualiser le montant annuel des primes de caisse maladie payées par un ménage privé composé de deux adultes et de deux enfants (dont l'un a plus de 18 ans).

Fig. A81-6: Primes de caisse maladie 2004 ⁵

CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Primes de caisse maladie annuelle moyenne pour un ménage privé de deux adultes d'un enfant (<19 ans) et d'un jeune adulte (19-25 ans) a)									
		En CHF	par année			Indice (CH =100)			
	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations ^{d)}	11'622	12'739	11'033	10'897	113.7	124.78	108.0	106.6		
Moyennes agglomérations ^{d)}	9'562	9'782	8'978	9'604	93.6	95.7	87.9	94.0		
Petites agglomérations ^{d)}	9'512	9'728	9'677	9'158	93.1	95.2	94.7	89.6		
Villes isolées	8'732	8'732	-	-	85.5	85.5	-	-		
Espace urbain	10'592	11'095	10'307	10'192	103.7	108.6	100.9	99.7		
Espace rural	9'131		-	-	89.4		-	-		
Suisse	10'218		-	-	100.0		-	-		

a) Valeurs moyennes pondérées par le nombre d'habitant-e-s des classes d'âge respectives

Source: Office fédéral des assurances sociales; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A81-6:

- En 2004, un ménage familial avec deux enfants déboursait en moyenne 10'200 francs par année pour les primes de caisse maladie.
- En région rurale, la charge constituée par les primes est de quelque 9'000 francs par année;
 elle est donc inférieure d'environ 10% à la moyenne nationale (ménage familial avec deux

b) Cf. la note b) relative à la figure A81-1

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s</p>

Il n'existe pas de chiffres plus anciens qui permettraient d'effectuer une étude longitudinale.

enfants); en milieu urbain, cette charge est supérieure de 4% ou 10'600 francs à la moyenne nationale.

- C'est pour les habitant-e-s des grandes agglomérations que les primes de caisse maladie sont les plus coûteuses (13,7% de plus que la moyenne nationale). Cette constatation vaut en particulier pour les villes centres des grandes agglomérations, où le niveau des primes dépasse de 25% la moyenne nationale. Dans les différentes zones des petites et moyennes agglomérations, la charge représentée par les primes de caisse maladie est systématiquement inférieure à la moyenne nationale.
- Dans les villes centres, le « ménage type » décrit ci-dessus paie environ 9% de primes de caisse maladie de plus que la moyenne nationale, alors que la charge qui pèse sur les habitant-e-s des autres parties de la zone centre et de l'agglomération en matière de primes de caisse maladie est plus ou moins égale à la moyenne nationale.

Le revenu disponible

Le revenu disponible se constitue du revenu net⁶ après déduction du coût du logement, des impôts et des primes de caisse maladie. La figure A81-7 montre le montant qui subsiste par personne pour les besoins individuels (années de référence 1998/2000).

Fig. A81-7:	Le revenu net et le revenu disponible par habitant-e, en fonction de la taille de
	l'agglomération et du type d'entité spatiale (1998/2000) a)

		Revenu par habitant-e										
	Enser	nble du ter	ritoire	,	/ille cent	tre	Autres parties de l'agglo. b)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Revenu net	Revenu disponible		Revenu net	Revenu disponible		Revenu net	Revenu	disponible			
	Indice (C	H = 100)	1'000 CHF	Indice (CH = 100) 1'000 CHF		Indice (Ch	H = 100)	1'000 CHF				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)			
Grandes agglomérations ^{c)}	115.4	113.5	22.7	108.3	104.6	21.0	119.3	118.5	23.7			
Moyennes agglomérations ^{c)}	98.4	99.6	20.0	99.2	100.0	20.0	97.9	99.4	19.9			
Petites agglomérations ^{c)}	93.4	96.0	19.2	92.3	95.0	19.0	94.8	97.3	19.5			
Villes isolées	94.2	97.4	19.5	94.2	97.4	19.5	-	-	-			
Espace urbain	106.2	106.1	21.3	101.8	101.0	20.2	109.1	109.5	21.9			
Espace rural	83.0	83.3	16.7	-	-	-	-	-	-			
Suisse	100.0	100.0	20.0	-	-	-	-	-	-			

a) L'analyse se base sur les revenus de la période de taxation 1997-1998; par conséquent, les valeurs d'indice relatives au revenu net ne sont pas comparables à celles de la figure A81-1. On note cependant que les écarts sont très faibles.

Source: Schuler et al. (2007), Atlas des mutations spatiales de la Suisse; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

⁶ Les cotisations d'assurances sociales, perçues de manière homogène au niveau suisse (AVS/AI, AC, prévoyance professionnelle), ont été déduites du revenu net (pour la définition du revenu net, voir la note en bas de page du chapitre A81).

Observations à propos de la figure A81-7:

- Dans l'espace urbain, le revenu net par personne dépasse de plus de 6% la moyenne suisse, alors que dans l'espace rural, il est inférieur de quelque 17%. Après déduction des groupes de coûts analysés (loyer, impôts, primes de caisse maladie), le tableau reste pratiquement le même. Dans l'espace rural, le bilan tend à être un peu plus favorable que pour le revenu net.
- Dans les grandes agglomérations, le niveau de revenu est nettement plus élevé que dans les autres parties de l'espace urbain, même si on tient compte des facteurs de coûts décrits. La différence de revenu par rapport aux autres entités spatiales (moyennes et petites agglomérations, villes isolées, espace rural) se réduit toutefois massivement: le revenu disponible par habitant-e, qui est de 22'700 francs par année, ne dépasse que de quelque 13,5% la moyenne suisse (cf. fig. A81-7, colonnes 2 et 3).
- C'est dans les villes centres des grandes agglomérations que les frais de loyer, les impôts et les primes de caisse maladie grèvent le plus lourdement le revenu moyen net. Le revenu disponible y est de près de 5% inférieur à la moyenne nationale (contre 8% pour le revenu net, cf. les colonnes 4 et 5). Dans les communes des grandes agglomérations, la population fait face à des coûts proportionnellement inférieurs, si bien que la différence de revenu « effective » par rapport au niveau national (+18,5%) y demeure pratiquement inchangée (cf. les colonnes 7 et 8).
- Tant dans les villes centres (y compris les villes isolées) que dans les communes environnantes des moyennes et des petites agglomérations, les coûts considérés, rapportés à une personne, sont proportionnellement moins élevés. Dans ces entités spatiales, le revenu disponible dépasse donc la moyenne nationale.

Lorsqu'on rapporte le revenu non au nombre d'habitant-e-s, mais au nombre des ménages privés, le bilan change, surtout pour les villes centres d'une certaine importance (cf. fig. A81-8):

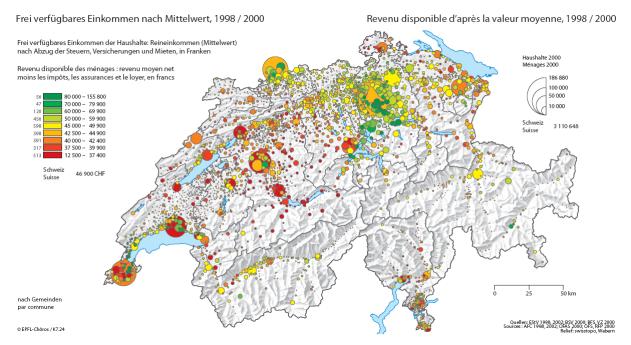


Fig. A81-8: Le revenu disponible par ménage privé, selon les communes (1998/2000)

Source: Schuler et al. (2007): Atlas des mutations spatiales de la Suisse, p. 215

- Compte tenu du nombre de personnes par ménage généralement plutôt bas dans les villes centres des grandes agglomérations, le revenu disponible y est inférieur à la moyenne nationale.
- Inversement, les ménages des communes environnantes des villes centres, comptant en moyenne un nombre plus élevé de membres, contribuent à dessiner un tableau plus favorable pour les communes d'agglomération et l'espace rural en termes de revenu disponible.

A82 Les conditions de vie sous l'angle social et du point de vue de la mobilité

L'accès aux services publics et personnels

La présence de services publics et personnels dans un environnement proche constitue un facteur déterminant de la qualité de vie. La distance moyenne entre le domicile d'une personne et ce service peut servir d'indicateur pour mesurer cette accessibilité des services. La figure A82-1 présente la distance moyenne et pondérée par le nombre d'habitant-e-s d'une série de services publics et personnels, dans les différents types d'entités spatiales (villes centres, communes environnantes, espace rural⁷):

Fin ce qui concerne cet aspect, il n'existe pas de données ventilées par taille d'agglomération et par type d'entité spatiale (autres parties de la zone centre / autres parties de l'agglomération).

Fig. 82-1: Les services à la population: indice d'accessibilité global en 2001

	Distance mo	yenne jusqu'à l'é	établissement de	e service le plus	s proche ^{a)} (en
			mètres)		
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Ville centre (1)	Communes environnantes (2)	Espace urbain ^{b)} (3)	Espace rural (3)	Suisse (4)
Commerce de détail, hôtellerie et restauration					
Hypermarchés	4'002	6'940	5'897	16'737	8'689
Grands supermarchés	1'585	3'469	2'709	8'235	4'132
Petits supermarchés	1'038	2'025	1'637	4'977	2'498
Grands commerces	655	1'199	987	2'180	1'294
Petits commerces	853	2'128	1'624	3'088	2'001
Commerces de détail avec articles de boulangerie et de pâtisserie	580	1'031	854	1'748	1'084
Commerces de détail avec journaux/périodiques, kiosques	540	1'356	1'033	3'410	1'645
Librairies	1'320	3'569	2'663	8'386	4'137
Stations service	1'156	2'465	1'945	6'502	3'119
Garages, ateliers de réparation avec station service	423	640	555	1'119	700
Restaurants, tea rooms, hôtels avec restaurants	275	440	375	590	430
Santé					
Pharmacies	666	1'664	1'268	4'529	2'108
Cabinets médicaux	432	808	662	1'932	989
Cabinets dentaires	709	1'401	1'126	3'635	1'772
Hôpitaux universitaires	2'300	4'793	3'788	8'991	5'128
Formation					
École enfantine, école obligatoire	342	516	449	854	554
Niveau secondaire II	956	3'299	2'361	7'158	3'597
Crèches et garderies	1'241	2'921	2'271	10'003	4'263
Autres services					
Haltes de transports publics c)	env. 170	env. 245	inconnu	env. 370	env. 260
Banques	778	1'151	1'005	1'780	1'205
Poste nationale	702	828	780	990	834
Exploitations d'installations sportives	1'196	2'301	1'876	5'357	2'773
Cinémas	2'984	5'681	4'575	12'436	6'600
Moyenne	1'145	2'263	env. 1'850	4'998	2'643

a) Moyenne pondérée en fonction de la population

Source: Office fédéral de la statistique (2006): Services à la population: accessibilité 1998-2001; présentation des auteurs

b) Y compris les villes isolées

c) Estimation sur la base des chiffres de l'Office fédéral de la statistique (2006, p. 11, graphique G3); la méthode utilisée n'est pas comparable à celle qui a été appliquée par l'Office fédéral du développement territorial pour l'Étude thématique U6 (2006), Approvisionnement de base, Monitoring de l'espace rural, p. 9.

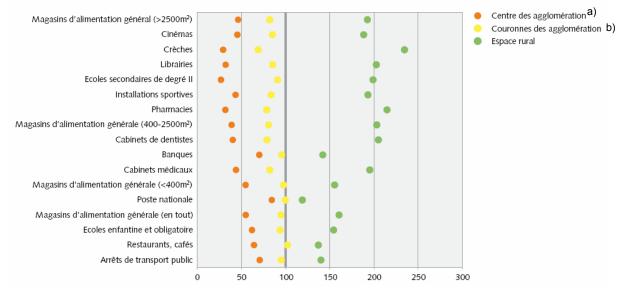


Fig. A82-2: Distance moyenne jusqu'à l'établissement de service le plus proche (2001)

- a) Villes centres
- b) Communes environnantes

Source: Office fédéral de la statistique (2006): Services à la population: accessibilité 1998-2001, p. 12

Observations à propos des figures A82-1 et A82-2:

- En 2001, la distance moyenne jusqu'à l'établissement de services le plus proche (inclus dans l'analyse) s'élevait à 2'643 mètres. Cette distance est nettement plus longue dans l'espace rural (4'998 m) que dans l'espace urbain (1'850 m). La plus grande proximité se mesure dans les villes centres (1'145 m), alors que la distance est pratiquement le double (2'263 m) dans les communes environnantes de ces villes.
- Les différences parfois massives qui existent entre villes centres, communes environnantes et communes de l'espace rural quant à l'équipement en services publics et personnels se retrouvent entre les entités spatiales et entre les catégories de services:
 - Dans les villes centres, la majorité des établissements se situe à une distance inférieure à un kilomètre, à l'exception des hypermarchés, des cinémas, des hôpitaux universitaires et des hôpitaux en soins généraux. Les supermarchés, les librairies, les crèches, les stations service et les installations sportives sont eux aussi éloignés de plus d'un kilomètre en moyenne.
 - La population des communes environnantes doit parcourir des distances en moyenne deux à trois fois plus longues que celle des villes centres pour accéder aux établissements de services considérés. Les différences les plus faibles entre ces deux types d'entités territoriales concernent les bureaux de poste et les haltes de transports publics.
 - Dans l'espace rural, les distances moyennes jusqu'à la majorité des établissements les plus proches sont en moyenne quatre fois plus longues que dans les villes centres, à l'exception des bureaux de poste, des banques, des restaurants et cafés, des petits magasins d'alimentation, des jardins d'enfants et des haltes des transports publics.

Les ménages familiaux

Les différences de modes de vie fournissent des indications quant aux différences entre les conditions de vie dans l'espace urbain et dans l'espace rural, ainsi que dans les agglomérations. À titre d'exemple, on analysera ci-après l'importance des ménages familiaux dans les différents types d'entités spatiales (cf. fig. A82-3).

Fig. A82-3: Les ménages familiaux avec des enfants célibataires de moins de 20 ans (2000)

		Ménag	es familiau	ıx avec enfar	nts de moir	ns de 20 an	s (2000)	
		Noi	mbre		Part	de ménag	es privés (en %)
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)
Grandes agglomérations ^{c)}	299'049	88'696	75'545	134'808	24.4%	18.1%	26.7%	29.6%
Moyennes agglomérations ^{c)}	213'575	72'690	41'236	99'649	26.8%	22.2%	29.9%	30.1%
Petites agglomérations ^{c)}	93'487	50'030	6'182	37'275	29.5%	27.6%	30.9%	32.3%
Villes isolées	7'646	7'646	-	-	28.6%	28.6%	-	-
Espace urbain	613'757	219'062	122'963	271'732	25.9%	21.4%	27.9%	30.2%
Espace rural	245'676	-	-	-	32.8%	-	-	-
Suisse	859'433	-	-	-	27.6%	-	-	-

a) Cf. la note relative à la figure A81-1

Source: Recensement fédéral de la population; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A82-3:

- Les familles avec enfants trouvent en général des conditions de vie plus avantageuses dans les zones de type rural, si on se réfère à la répartition spatiale des ménages familiaux:
 - Un quart des ménages privés de l'espace urbain sont des ménages avec enfants; cette proportion s'élève à un tiers dans l'espace rural.
 - La part des ménages privés évolue de manière inversement proportionnelle à la taille des agglomérations. Cette observation vaut pour chacun des types d'entités spatiales de l'espace rural. Dans les autres communes d'agglomération toutefois, les différences relatives entre ces parts sont les plus faibles. Quant aux zones limitrophes des agglomérations, elles enregistrent des valeurs comparables à celles de l'espace rural.
 - Les proportions les plus faibles de ménages privés sont enregistrées dans les villes centres des grandes agglomérations, les plus fortes dans le groupe des petites agglomérations et des villes isolées.

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Fig. A82-4: Évolution des ménages familiaux avec des enfants célibataires de moins de 20 ans (1990-2000)

	Ménages familiaux avec enfants célibataires de moins de 20 ans (1990-2000)										
		Modifica	tions en %		Modif	ication des	proportion	ns en %			
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre a) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre a) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (8)			
Grandes agglomérations ^{c)}	1.4%	0.7%	-0.7%	3.1%	-1.2	0.5	-2.7	-3.4			
Moyennes agglomérations ^{c)}	1.7%	-2.0%	4.0%	3.6%	-2.0	-1.1	-2.8	-3.2			
Petites agglomérations ^{c)}	2.0%	-1.7%	2.7%	7.3%	-2.9	-2.4	-3.6	-3.9			
Villes isolées	1.9%	1.9%	-	-	-2.7	-2.7	-	-			
Espace urbain	1.6%	-0.7%	1.0%	3.8%	-1.7	-0.5	-2.7	-3.4			
Espace rural	4.9%	-	-	-	-3.0	-	-	-			
Suisse	2.5%	-	-	-	-1.9	-	-	-			

a) Cf. la note relative à la figure A81-1

Source: Recensement fédéral des populations; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observation à propos de la figure A82-4:

- Au cours des années 1990, le nombre des ménages familiaux a augmenté de 2,5% au niveau national. Cette dynamique de croissance était nettement plus faible dans l'espace urbain (+1,6%) que dans l'espace rural (+4,9%).
- Des différences considérables existent au sein de l'espace urbain:
 - Dans les plus petites agglomérations et les villes isolées, la progression du nombre des ménages familiaux était en moyenne plus forte que dans les grandes et les moyennes agglomérations.
 - Les progressions les plus fortes en pourcentage sont enregistrées dans les communes des autres parties de l'agglomération, suivies par celles des autres parties de la zone centre.
 Les villes centres assistaient, quant à elles, à une diminution du nombre effectif de ménages familiaux.
 - Les grandes agglomérations ont connu une évolution contre tendance, puisqu'un léger recul des ménages familiaux est intervenu non dans les villes centres, mais dans les autres communes de la zone centre.
- Entre 1990 et 2000, le nombre des ménages familiaux a progressé de 2,5%, soit nettement moins rapidement que l'ensemble des autres ménages privés (9,6%). Par conséquent, la part des ménages familiaux a diminué durant cette période. La modification de cette part, représentée en pourcentage, était négative dans la quasi-totalité des classes d'agglomérations et des types d'entités spatiales. Faisaient une nouvelle fois exception les villes centres des grandes agglomérations: la part des ménages familiaux y a connu un léger accroissement (cf. la

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s</p>

figure A82-4, colonne 6, $1^{\text{ère}}$ ligne). Cette évolution générale s'explique par l'évolution qu'ont connue trois grandes villes: Zurich (de 15,8% à 17,0%), Bâle (de 17,0% à 18,0%) et Lausanne (de 20,7% à 20,9%) (à titre de comparaison: Berne: de 16,6% à 15,7%; Genève: de 21,0% à 20,8%).

Les prestations dans les domaines du divertissement, de la culture et des sports

Les conditions de vie qui prévalent dans une entité spatiale se définissent également par sa vie culturelle et sociale. Les nombreuses manifestations culturelles, sportives et autres en sont l'expression. Le graphique ci-après donne une vue d'ensemble sommaire de la répartition de ce type d'activités entre les espaces rural et urbain (cf. la figure A82-5). Le nombre des équivalents plein temps est utilisé comme indicateur approximatif⁸.

Fig. A82-5: Nombre d'équivalents plein temps dans le secteur Divertissement, culture et sports (2005)

	Équivalents plein temps dans le secteur divertissement, culture et sport en 2005								
	Part des entités spatiales (Agglomération = 100%)				Nombre par millier d'habitant-e-s				
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre ^{a)} (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre ^{a)} (7)	Autres parties de l'agglomér ation ^{b)} (8)	
Grandes agglomérations ^{c)}	20'937	71.8%	14.9%	13.3%	7.7	16.2	4.7	2.4	
Moyennes agglomérations ^{c)}	10'145	68.4%	8.8%	22.7%	5.4	9.6	2.6	2.8	
Petites agglomérations ^{c)}	3'014	78.1%	3.9%	18.0%	3.8	5.4	2.3	1.8	
Villes isolées	315	100.0%	-	-	4.9	4.9	-	-	
Espace urbain	34'411	71.6%	12.0%	16.4%	6.3	11.5	3.9	2.5	
Espace rural	4'113	_	-	-	2.1	-	-	-	
Suisse	38'524	-	-	-	5.2	-	-	-	

a) Cf. la note relative à la figure A81-1

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre

Source: OFS, Recensement fédéral des entreprises; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A82-5:

 Les emplois du secteur Divertissement, culture et sports sont localisés à 90% dans l'espace urbain et plus de la moitié d'entre eux se trouvent dans les cinq grandes agglomérations. Les moyennes agglomérations proposent un bon quart des emplois dans ce domaine, 9% revenant aux petites agglomérations (y compris les villes isolées).

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s</p>

Le Recensement fédéral des entreprises ne fait pas apparaître les activités des associations qui œuvrent à des fins non commerciales dans les domaines de la culture et du sport, car elles n'engagent en général pas de personnel fixe. Remarquons en outre que le Recensement fédéral des entreprises renseigne uniquement sur la localisation de l'entreprise, mais non sur celle des manifestations. De manière générale, les communes de type rural sont probablement sous-estimées comme lieux d'accueil de diverses manifestations, sportives et autres.

- Suivant la taille de l'agglomération, deux tiers à trois quarts des emplois en question de l'espace urbain se trouvent dans les villes centres, ce qui souligne l'importance des villes comme centres culturels.
- Dans les villes centres des grandes agglomérations, on recense 16 emplois par millier d'habitant-e-s dans le secteur Culture, sports et autres manifestations. Par ordre d'importance, elles sont suivies par les villes centres des moyennes agglomérations, avec un peu moins de dix emplois pour mille habitant-e-s et les communes centres des petites agglomérations, qui offrent un peu plus de cinq emplois.

Fig. A82-6: Évolution des équivalents plein temps dans le secteur du divertissement, de la culture et des sports (de 1995 à 2005)

	Évolution des équivalents plein temps (EPT) de1995 à 2005									
		En	%		En EPT pour 1'000 habitant-e-s					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre ^{a)} (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{b)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre ^{a)} (7)	Autres parties de l'agglomér ation ^{b)} (8)		
Grandes agglomérations ^{c)}	19.4%	12.2%	53.1%	32.8%	0.8	1.8	1.4	0.4		
Moyennes agglomérations ^{c)}	28.2%	32.5%	33.7%	15.0%	0.9	2.0	0.5	0.2		
Petites agglomérations ^{c)}	27.4%	26.2%	62.5%	26.6%	0.6	0.9	0.8	0.3		
Villes isolées	-4.8%	-4.8%	-	-	-0.5	-0.5	-	-		
Espace urbain	22.2%	18.3%	48.6%	24.3%	0.8	1.5	1.1	0.3		
Espace rural	25.0%	-	-	-	0.3	-	-	-		
Suisse	22.5%	-	-	-	0.7	-	-	-		

a) Cf. la note relative à la figure A81-1

Source: OFS, Recensement fédéral des entreprises; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A82-6:

- Durant la décennie de 1995 à 2005, le secteur économique Culture, sports et divertissement a connu une progression importante en termes d'emploi: le nombre des équivalents plein temps (EPT) augmentait de plus de 20%, soit de 6'261 EPT. Cette progression était un peu plus marquée dans l'espace rural (+25%) que dans l'espace urbain (+22%).
- Cette progression était nettement supérieure à la moyenne dans les moyennes et petites agglomérations (resp. +27% et +28%) et inférieure à la moyenne dans le groupe des grandes agglomérations (+19%).
- À l'intérieur de l'espace urbain, le tableau est nuancé:
 - Les communes des autres parties de la zone centre surtout ont gagné des emplois dans le domaine des manifestations, du sport et de la culture (+49%). Rapportée au nombre d'habitant-e-s, cette augmentation du nombre d'emplois est plus marquée encore dans les communes centres (cf. fig. 82-6, colonne 6).

b) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre

c) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s</p>

 Dans le secteur économique considéré, l'augmentation de 12% du nombre d'emplois était relativement modérée dans les grandes villes; du fait de la faible dynamique démographique, la densité de l'emploi a augmenté malgré tout, pour atteindre un taux proche de celui des communes centres des moyennes agglomérations.

La sécurité routière

La sécurité personnelle compte parmi les facteurs qui influencent le bien-être de chacune et de chacun dans son milieu d'habitation et au travail. L'indicateur utilisé ici pour analyser cet aspect est le taux d'accidents⁹, à savoir le nombre d'accidents par année et par dizaine de milliers d'habitant-e-s (cf. fig. A82-7):¹⁰

Fig. A82-7:	Le taux d'accidents rapporté au nombre d'habitant-e-s, 2005 a)	
-------------	--	--

	Taux d'accidents 2005									
	Nombre	e d'accider	its pour 10	'000 hab.	Indice (CH =100)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations d)	79.4	107.2	83.5	54.3	103.4	139.7	108.8	70.8		
Moyennes agglomérations ^{d)}	84.0	110.5	82.4	61.3	109.4	143.9	107.4	79.8		
Petites agglomérations ^{d)}	83.2	86.7	111.6	73.5	108.4	113.0	145.4	95.7		
Villes isolées	83.3	83.3	-	-	108.5	108.5	-	-		
Espace urbain	81.6	103.4	84.5	59.4	106.3	134.8	110.1	77.4		
Espace rural	63.5	-	-	-	82.8	-	-	-		
Suisse	76.7	-	-	-	100.0	-	-	-		

a) Cette statistique se basant sur des relevés cantonaux, la comparabilité des données n'est pas entièrement garantie. Les chiffres sont à considérer comme des valeurs indicatives et doivent être interprétés avec prudence.

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A82-7:

En 2005, on enregistrait en moyenne 77 accidents par 10'000 habitant-e-s sur les routes suisses, cette statistique incluant les accidents survenus à l'intérieur et à l'extérieur des localités, mais non ceux qui s'étaient produits sur les autoroutes. Un tiers des accidents causait des blessés et/ou des morts. Les dégâts matériels sont estimés à plus de 370 millions de francs.

b) Cf. la note relative à la figure A81-1

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

Dans la présente analyse, le nombre total d'accidents est pris en compte: à l'intérieur comme à l'extérieur des localités, avec blessés, morts ou dégâts matériels, à l'exclusion des accidents survenus sur les autoroutes; les autoroutes servant également au trafic suprarégional, les différences de fréquence des accidents sont probablement dues à des causes plutôt aléatoires que locales.

¹⁰ Faute de données spatiales adéquates, l'aspect de la sécurité personnelle ne peut pas être représenté par d'autres indicateurs, tels que la criminalité.

- La fréquence des accidents (rapportée au nombre d'habitant-e-s) est nettement plus élevée dans l'espace urbain (82) que dans l'espace rural (64). Dans les grandes agglomérations, le taux d'accidents moyen était de 80 pour 10'000 habitant-e-s, c'est-à-dire inférieur à celui des moyennes et petites agglomérations (y compris les villes isolées).
- Dans toutes les classes d'agglomérations, le taux d'accidents diminue lorsqu'on s'éloigne de la ville centre vers les limites de l'agglomération. Ce mouvement décroissant est dû en grande partie aux taux d'accidents élevés dans les villes centres des grandes et des moyennes agglomérations (107 à 111 pour 10'000 habitant-e-s). La fréquence observée dans les autres parties de la zone centre est encore supérieure à la moyenne¹¹.

Fig. A82-8: Évolution du taux d'accidents rapporté au nombre d'habitant-e-s, entre 1995 et 2005 a)

	Évolution du taux d'accidents entre 1995 et 2005									
		е	n %		en points d'indice (niveau CH = 100)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b) (3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b) (7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations	-36.2%	-39.1%	-28.7%	-33.5%	-6.5	-15.9	5.3	-1.5		
Moyennes agglomérations ^{d)}	-24.3%	-20.6%	-19.7%	-31.4%	11.3	20.9	16.6	0.9		
Petites agglomérations ^{d)}	-35.7%	-40.1%	-32.1%	-27.2%	-6.0	-14.9	0.2	6.5		
Villes isolées	-37.8%	-37.8%	-	-	-9.9	-9.9	-	-		
Espace urbain	-32.4%	-33.9%	-26.3%	-31.8%	-0.3	-3.6	8.8	0.3		
Espace rural	-31.7%	-	-	-	0.5	-	-	-		
Suisse	-32.1%	-	-	-	0.0	-	-	-		

a) Cette statistique se basant sur des relevés cantonaux, la comparabilité des données n'est pas entièrement garantie. Les chiffres sont à considérer comme des valeurs indicatives et doivent être interprétés avec prudence.

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A82-8:

- Durant la décennie 1995 2005, le taux d'accidents a reculé d'un tiers en Suisse. Cette forte diminution concerne toutes les entités spatiales étudiées:
 - Le recul le plus net est observé dans les villes centres des grandes et des petites agglomérations (resp. -39% et -40%).
 - A l'opposé, la réduction du taux la plus modérée est celle des communes centres des moyennes agglomérations et des autres communes des zones centres de cette classe d'agglomération (resp. -20% et -21%).

b) Cf. la note relative à la figure A81-1

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

La valeur élevée enregistrée dans les autres parties de la zone centre des petites agglomérations pourrait se révéler aléatoire compte tenu du petit nombre de communes (10) entrant dans cette catégorie.

- Dans les autres entités spatiales, l'évolution du taux d'accidents est plus ou moins parallèle à celle du taux suisse.
- Les colonnes 5 à 8 de la figure A82-8 confirment l'analyse qui précède. Le recul plus faible du taux d'accidents dans les moyennes agglomérations entraîne une hausse moyenne nette des valeurs d'indice (rapportées à la moyenne suisse); elles ne se situent plus au-dessous, mais bien au-dessus de la moyenne suisse (cf. la figure 82-7). Dans l'ensemble, la fréquence des accidents s'est déplacée des communes centres vers les autres parties de la zone centre.

A83 La qualité de vie du point de vue environnemental

La pollution sonore

En l'absence de données sur la pollution sonore pour l'ensemble du territoire suisse¹², l'analyse de cet aspect repose sur la part de la population d'une commune qui habite à proximité de lignes de chemin de fer et d'autoroutes (cf. fig. A83-1).

Fig A83-1:	Population qui habite	à proximité de lignes (de chemin de fer et d	'autoroutes (2000)

	Proportion de la population résidant à moins de 250 mètres a)									
	0	l'une voie d	de chemin	de fer	d'une autoroute					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b)(3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b)(7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations d)	19.3%	22.8%	23.8%	13.6%	6.6%	6.7%	9.3%	4.8%		
Moyennes agglomérations d)	20.5%	30.4%	22.9%	10.8%	7.7%	7.9%	10.1%	6.6%		
Petites agglomérations ^{d)}	16.8%	20.6%	15.0%	11.5%	4.8%	3.0%	5.4%	7.3%		
Villes isolées	19.3%	19.3%	-	-	2.0%	2.0%	-	-		
Espace urbain	19.4%	24.8%	23.1%	12.3%	6.7%	6.2%	9.4%	5.8%		
Espace rural	7.0%	-	-	-	3.1%	-	-	-		
Suisse	16.1%	-	-	-	5.7%	-	-	-		

a) Il s'agit de calculs qui prennent uniquement en compte les distances; les mesures de lutte contre le bruit et les constructions à effet anti-bruit ne sont pas prises en compte. Population résidante prise en compte: 7'066'400 personnes

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

Source: Évaluation spécifique, sur la base de Schuler et al (2007): Atlas des modifications spatiales de la Suisse, p. 75

Observations à propos de la figure A83-1:

-

b) Cf. la note b) relative à la figure A81-1

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est en train de créer une banque de données consacrée aux nuisances sonores; elle permettra d'effectuer des analyses pour l'ensemble du territoire suisse. La mise en exploitation est prévue pour mi-2008.

- L'hypothèse se trouve confirmée que dans l'espace urbain, la part des personnes vivant à moins de 250 mètres d'une ligne de chemin de fer ou d'une autoroute (resp. 19% et 7%) est plus élevée que dans l'espace rural (resp. 7% et 3%).
- Dans l'ensemble de l'espace urbain, la part de population qui vit à moins de 250 mètres d'une voie de chemin de fer atteint des niveaux comparables (16,8% dans les petites agglomérations, 20,5% dans les moyennes agglomérations).
- Concernant la population qui habite à proximité d'une autoroute, les valeurs les plus élevées sont également atteintes dans les moyennes agglomérations (7,7%); les petites agglomérations et les villes isolées affichent des proportions nettement moins élevées (resp. 4,8% et 2,0%).
- Les chemins de fer passant en général dans les communes centres, c'est aussi dans ces entités que les chiffres sont les plus élevés (25% en moyenne). Quant à la proximité d'une autoroute, elle concerne surtout la population résidente des autres parties des zones centres (9%).
- Les autres communes d'agglomération présentent sans exception la part de population concernée la plus faible dans un rayon de 250 mètres, car elles sont moins souvent directement desservies par des voies de chemin de fer et des autoroutes.

Les espaces verts

En Suisse, l'accès à des espaces verts, considéré comme un indicateur supplémentaire des conditions de vie dans l'espace urbanisé, est assuré jusque dans les agglomérations, dans ce pays caractérisé par des structures urbaines de petite dimension et décentralisées, par de courtes distances et par un réseau dense de routes et de chemins. Par la force des choses, les distances moyennes nécessaires pour se rendre dans les espaces verts (paysages forestiers et prés) jouxtant les zones urbanisées sont proportionnelles à la taille de l'espace urbain. Cette situation est présentée ci-après sous une forme simplifiée, qui se base sur les chiffres produits par la Statistique suisse de la superficie.

Il faut relever que des mesures urbanistiques adéquates permettent de créer une excellente qualité environnementale même dans une zone de constructions denses. Le choix de l'indicateur « surfaces vertes » ne tient pas suffisamment compte de cet aspect. Faute de données appropriées, la qualité urbaine n'entre pas dans le cadre de la présente étude d'approfondissement.

	Espaces verts 1992/1997									
	Su	rface en m	² par habit	ant-e	Indice (CH = 100)					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b)(3)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b)(7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations ^{d)}	840	112	578	1'666	21.0	2.8	14.4	41.6		
Moyennes agglomérations ^{d)}	1'412	411	1'386	2'321	35.2	10.3	34.6	57.9		
Petites agglomérations ^{d)}	2'272	1'133	1'843	4'045	56.7	28.3	46.0	101.0		
Villes isolées	4'447	4'447	-	-	111.0	111.0	-	-		
Espace urbain	1'285	537	903	2'228	32.1	13.4	22.5	55.6		
Espace rural	11'331		-	-	282.8	-	-	-		
Suisso	4'007		_	_	100.0	_	_	_		

Fig. A83-2: Les espaces verts selon la taille de l'agglomération et le type d'entité spatiale (1992/97) a)

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP - Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A83-2:

- Dans les communes de l'espace rural, on compte environ neuf fois plus d'espaces verts par habitant-e que dans les communes de l'espace urbain.
- Les différences sont considérables également à l'intérieur de l'espace urbain:
 - Dans les grandes agglomérations, la surface des espaces verts ne représente guère qu'un cinquième (840 m² par personne) de la moyenne suisse.
 - Dans les moyennes et petites agglomérations, la part des espaces verts s'élève respectivement à 1'400 et à 2'270 m² par habitant-e, soit un peu plus d'un tiers et un peu moins de deux tiers de la moyenne nationale.
- Indépendamment de la taille de l'agglomération, ces proportions augmentent fortement à mesure qu'on s'éloigne de la ville centre vers les bords de l'agglomération.

a) Les types d'exploitations suivants sont pris en compte: forêts, broussailles et bosquets, surfaces agricoles utiles, installations vertes et de détente (sans les lacs et les cours d'eau)

b) Cf. la note b) relative à la figure A81-1

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s

	Évolution des espaces verts entre 1979/85 et 1992/97									
	Modification en m² par habitant-e				Modification en %					
CLASSIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS (2000)	Total (1)	Commun es centres (2)	Autres parties de la zone centre b)(3)	Autres parties de l'aggloméra tion °) (4)	Total (5)	Commun es centres (6)	Autres parties de la zone centre b)(7)	Autres parties de l'aggloméra tion ^{c)} (8)		
Grandes agglomérations d)	-62	3	-66	-254	-6.9%	2.4%	-10.2%	-13.2%		
Moyennes agglomérations d)	-157	-12	-237	-427	-10.0%	-2.8%	-14.6%	-15.5%		
Petites agglomérations ^{d)}	-340	-115	-407	-937	-13.0%	-9.2%	-18.1%	-18.8%		
Villes isolées	-669	-669	-	-	-13.1%	-13.1%	-	-		
Espace urbain	-124	-12	-120	-386	-8.8%	-2.2%	-11.7%	-14.8%		
Espace rural	-1'906	_	-	_	-14.4%	_	-	-		

-9.6%

Fig. A83-3: Évolution des espaces verts, selon la taille de l'agglomération et le type d'entité spatiale (de 1979/85 à 1992/97) a)

Suisse

Source: Administration fédérale des contributions; traitement des données: BHP – Hanser und Partner AG

Observations à propos de la figure A83-3:

-426

- La surface occupée par des espaces verts a reculé de 1,0% en Suisse entre les périodes de saisie 1979/85 et 1992/97, alors que la population résidante permanente augmentait de 9,5%.
 Par conséquent, la surface verte rapportée au nombre d'habitant-e-s était en recul. Elle s'est réduite de 9,6%, autrement dit de 426 m² par habitant-e durant cette période.
- Au milieu des années 1990, on comptait moins d'espaces verts par habitant-e dans pratiquement tous les types d'entités spatiales que durant la première moitié des années 1980. Faisaient exception le groupe des communes centres des grandes agglomérations, qui enregistraient un léger gain de 3 m² par personne en moyenne, et le groupe des moyennes agglomérations, où la superficie des espaces verts disponibles par personne ne reculait que faiblement (-12 m²).
- Des différences marquantes se font jour entre les évolutions dans le milieu rural et dans le milieu urbain. Alors que dans le milieu urbain, on compte 124 m² de moins par personne au terme de la période considérée, le recul était de 1'906 m² par personne dans le milieu rural.
- Le recul est relativement fort également dans les communes des autres parties de l'agglomération (cf. colonne 8), dans les autres zones centres des petites et moyennes agglomérations (colonne 7) et dans l'espace rural (-14,4%).

a) Les types d'exploitations suivants sont pris en compte: forêts, broussailles et bosquets, surfaces agricoles utiles, installations vertes et de détente (sans les lacs et cours d'eau)

b) Cf. la note relative à la figure A81-1

c) Les autres parties de l'agglomération recouvrent toutes les communes urbaines situées hors de la zone centre.

d) Grandes agglomérations: >250'000 habitant-e-s; moyennes agglomérations: 50'000 à 250'000 habitant-e-s; petites agglomérations: <50'000 habitant-e-s